

Recensement citoyen obligatoire

Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne , mais vous avez aussi la possibilité d'effectuer votre demande à la mairie (voir contact en bas de page)

Une démarche obligatoire à partir de 16 ans

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant**.

Il ou elle sera convoqué-e à la Journée défense et citoyenneté . **Le certificat individuel de participation** qui lui sera alors remis sera **demandé pour tout examen d'État** (comme le bac, le permis de conduire, les concours administratifs) avant 25 ans. Et il ou elle sera automatiquement inscrit-e sur les listes électorales de sa commune.

La démarche se fait sur internet sur le site du Ministère de l'Intérieur.



Préparez vos pièces justificatives

Il vous sera demandé lors de la démarche de transmettre en version numérique :

- la copie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) du jeune recensé
- la copie du livret de famille

Ma Journée Défense et Citoyenneté

Le site Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet aux jeunes recensés de :

modifier eux-mêmes les informations fournies lors de leur recensement

consulter leur situation vis-à-vis de la JDC

visualiser ou imprimer leur convocation à présenter le jour de la JDC

obtenir des informations sur le contenu de la journée (accès au lieu, ...)

changer la date de JDC pour tenir compte de leurs disponibilités ou demander une exemption de la JDC via un formulaire en ligne (sur remise d'un justificatif)

Contact



ADMINISTRATION

Service état-civil et formalités administratives

Place du Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h (formalités adm., naissances, mariages).

Les formalités administratives sont fermées le jeudi après-midi.

02 96 62 56 04

Itinéraire

Courriel

Contact



ADMINISTRATION

Espace France Services - Point Justice

3 Rue de Genève
22000 Saint-Brieuc

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le mercredi de 8h à 12h

02 96 60 47 87

Itinéraire

Courriel



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)